

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 avril 2023

---

GARANTIR L'ACCÈS SÛR ET TRANQUILLE À LA NATURE POUR TOUS LES FRANÇAIS  
- (N° 886)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 74

présenté par  
Mme Ranc

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La chasse est une pratique culturelle et traditionnelle absolument primordiale pour notre ruralité. Elle participe à la régulation des espèces, et notamment des nuisibles qui prolifèrent de façon trop importante et saccagent les terrains agricoles. Elle permet par exemple de limiter le cantonnement des sangliers dans les zones non chassées conventionnellement, dû aux emprises des lacs d'Orient dans l'Aube. Véritablement écologique, cet art participe donc au maintien de la faune, mais aussi de la flore française. Par ailleurs, la communauté des chasseurs pratique dans le respect de l'animal avec des règles morales très strictes et dispose de connaissances pointues sur la nature et l'environnement qu'ils participent à protéger dans le cadre des missions de service public qui leur sont confiées. Les Fédérations de chasse sont agréées au titre de la protection de la nature et conventionnées par l'Académie pour l'éducation à l'environnement et au développement durable. Dans l'Aube, les chasseurs de la FDC 10 ont planté 48 000 plants sur 38,2 kilomètres entre l'hiver 2022 et le printemps 2023. Aujourd'hui, s'il faut continuer à sécuriser et à accompagner la chasse, rien ne prouve qu'interdire la chasse le dimanche diminuerait les accidents. Je refuse de participer à détracter la pratique de la chasse et à continuer de diaboliser les chasseurs sous des prétextes infondés, et surtout non prouvés.

La chasse dans l'Aube, le département dans lequel j'ai été élue, c'est : 11 000 Chasseurs, 2 000 Associations, 15 salariés à la Fédération des Chasseurs de l'Aube / 15 administrateurs. La chasse en France c'est 3,6 milliards d'Euros de chiffre d'affaires et 2,1 milliards d'euros de valeur ajoutée à l'économie nationale (PIB).